

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2012 à 20h30

Etaient présents :

MM. Jean-Jacques PREVOST, Gérard LANGBIEN, Alain GAGNEPAIN, Mme Karine SCHALK, MM. Hervé MOURGUES, Alan BLANCHE, Patrick RUCHON, M. Patrick LEVESQUE, Vincent THIBOUT, Christian HAISSAT.

Absent(s) excusé(s) : M. Christophe NETO-FERREIRA, Mme Laurence SCHNEIDER

Absent(s) excusé(s) représenté(s) :

Mme Karine CREPEAU à M. Patrick RUCHON - M. Philippe LECLERCQ à Mme Karine SCHALK

Secrétaire de séance : Mme Karine SCHALK

Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2012

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
--

Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2012

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
--

Avis de Naissances	Décès
Enzo MOREAU né le 28/09/2012 Paul FINARU né le 02/10/2012 Emy, Maria-Elisabeth CANTARINO née le 10/11/2012	Blaise TSHIKEVA KHONDE le 29/10/2012

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n° 4 Rétrocession d'une concession à la commune, les propriétaires souhaitant garder leur concession.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
--

RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de dos d'âne sur le chemin des Roches. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
--

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – Virements de crédits – BUDGET COMMUNAL M14 2012

Considérant qu'il convient de passer les écritures suivantes afin de couvrir les besoins de l'article 21318 Autres Bâtiments Publics, insuffisamment approvisionné.

Monsieur le Maire propose d'effectuer le virement de crédits suivants :

Investissement dépenses :

Chapitre 021 de l'article 2111	- 10 000.00
Chapitre 021 à l'article 21318	+ 10 000.00

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente le projet, élaboré en partenariat avec la commune de Villiers-sur-Morin, d'aménagement de dos d'âne sur le chemin des Roches, afin d'assurer la sécurité des administrés, piétons, cyclistes.

Le coût total estimé de ces travaux est de 11.730,92€ TTC soit 5.865,46€TTC par commune.

Chaque commune sollicite l'A.R.T (Agence Routière Territoriale) dont elle dépend, au titre de la subvention des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de Monsieur Franck RIESTER, Député de Seine-et-Marne, au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE la réalisation des travaux d'aménagement de dos d'âne sur le chemin des Roches.

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur Franck RIESTER, Député de Seine-et-Marne, au titre de la réserve parlementaire.

SOLLICITE l'ART de Villenoy, au titre de la subvention des amendes de police.

DIT que les travaux ne débiteront qu'après notification de la subvention.

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget communal M14 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives ou comptables afférentes à ce dossier.

VOTE : Pour : 6 Abstention : 4 Contre : 2

Annule et remplace la délibération n° 32/2012 suite à la demande de deux conseillers municipaux, les abstentions n'ayant pas été reportées.

OBJET : CLASSES DE DECOUVERTES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les projets de Classes de découvertes proposés par le corps enseignant de l'école de Coutevroult.

Enfants concernés : Cycle 3 (CE2/CM1) (CM1/CM2)

1^{er} Séjour au Grand-Bornand 461,00/enfant pour 7 jours (Transport/ hébergement - Pension Complète)

2^{ème} Séjour Quiberon 451,00/enfant pour 7 jours (Transport/ hébergement - Pension Complète)

Sur une base de 50 enfants

130.00€ par jour/ par animateur de vie découverte

Enfants concernés : Cycle 2 (CP/CE1)

La Ferme Pédagogique :

5 jours 290,00/enfant à ST PRIVE (BOURGOGNE) (Transport/ hébergement - Pension Complète)

Sur une base de 25/enfants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les frais de classes de découvertes à hauteur de 20% dans la limite maximale de 50,00€ par enfant, par classe et par année scolaire.

DIT que les dossiers doivent être présentés avec un montage financier chiffré et équilibré, subventions, participation demandée aux parents et participation communale.

VOTE : Pour : 10 Abstention : 2 Contre : 0

OBJET : CHOIX DU NOM DE L'ECOLE DE COUTEVROULT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'Ecole Primaire, nous informant du résultat du vote des élèves pour choisir un nom à l'école.

- Christophe COLOMB (13 voix)
- Jules VERNE (12 voix)
- Jean-François de La PÉROUSE (19 voix)

Proposition pour :

- Ecole Primaire Jean-François de la Pérouse
- Ecole Primaire La Pérouse

Le Conseil Municipal décide de rajouter à cette liste :

- Ecole Primaire de Coutevroult

Le Conseil Municipal vote le nom de l'Ecole de la façon suivante :

- Ecole Primaire La PÉROUSE ⇒ 2 VOIX POUR
- Ecole Primaire de COUTEVROULT ⇒ 7 VOIX POUR
- ⇒ 3 ABSTENTIONS

DIT que le nom de l'Ecole sera : Ecole Primaire de COUTEVROULT.

OBJET : ADHESION CAUE 77

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE 77 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne).

Le CAUE77, est une association qui a pour but de promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité. Le CAUE77 assure sur l'ensemble du département une fonction de service public auprès des collectivités des professionnels et des particuliers.

Le CAUE77 conseille, accompagne les élus dans leurs projets d'urbanisme.

Le CAUE77 est financé par la taxe départementale et les cotisations des collectivités.

Coût de l'adhésion 0.15€ par habitant soit 922 habitants x 0.15 = 138.30

Le Conseil Municipal décide :

D'ADHERER au CAUE77

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

**OBJET : AQUI'BRIE
ADHESION RESEAU AQUI'Vert 2012/2013**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au réseau AQUI'Vert.

Au titre de la récupération des éléments, les fichiers fonciers, les réseaux d'électricité sont à ce jour implantés sur cette application. Les réseaux gaz sont en cours d'intégration pour les communes qui ont transféré cette compétence au SMERSEM.

Pour permettre au SMERSEM de progresser dans sa démarche, la commune de COUTEVROULT est sollicitée pour donner l'autorisation au SMERSEM de collecter auprès de ses concessionnaires les données cartographiques des réseaux situés sur son territoire, à savoir les réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public, de communications électroniques, de gaz, de fibre optique.

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le SMERSEM à recueillir l'ensemble des données cartographiques détenues par la commune de COUTEVROULT pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public, de communications électroniques, de gaz, de fibre optique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention d'échange de données cartographiques.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : MODIFICATION D'UNE ZONE PARCELLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22, 15 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le POS approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2002 et modifié le 20 février 2006 ;

Considérant le projet d'un aménageur, pour la réalisation de 30 lots, sur les parcelles AA 202p-203p-204-215, situées rue de la Brosse, en zone IINAb.

Considérant que la zone IINAb est une zone d'urbanisation future que l'on appelle stricte, déjà identifiée pour recevoir une urbanisation future.

Considérant que cette zone ne peut être ouverte à l'urbanisation que par le biais d'une procédure de modification,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de modification de la zone parcellaire IINAb.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE la modification de la zone IINAb,

DECIDE DE LANCER la procédure de modification partielle du POS,

AUTORISE Monsieur le Maire pour lancer la procédure afin de mandater un cabinet d'urbanisme,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Pour : 5 Abstention : 2 Contre : 5

Vote à main levée.

En vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, par sa voix prépondérante, vote pour l'adoption de cette délibération.

OBJET : PARCELLE AA 57

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 22.2012, concernant la préemption de la parcelle AA57.

Vu le projet dans la zone IINab, pour lequel le Conseil Municipal a voté une modification de la zone concernée,

Considérant que l'achat de la parcelle AA 57 ne se justifie plus,

Il est proposé de ne plus exercer le droit de préemption sur la parcelle AA57, il est précisé qu'il n'y a pas de frais de renonciation.

Le Conseil Municipal décide de ne plus exercer son droit de préemption sur la parcelle AA 57.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
--

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que les travaux de peinture dans l'église sont bien avancés,
- que les tableaux électriques de la salle des fêtes et de l'école ont été mis en conformité,
- que les travaux de déplacement du compteur électrique de la salle des fêtes ont été effectués par ERDF,
- que la mise en service des feux tricolores pour sécuriser le passage piétons et réguler la vitesse des véhicules, rue de Melun à hauteur de l'ancienne station-service, sera effective en début d'année 2013, le raccordement venant d'être effectué.
- avoir reçu les remerciements de l'association « Femmes battues » et du « Club de l'Amitié » pour les subventions qui leur ont été accordées,
- avoir reçu Monsieur De Coster / EpaMarne, lequel semble vouloir nous aider à sortir des problématiques liées au PIG et ses 1.150 logements,
- qu'il verra Madame Lemoine le 14 décembre 2012 au sujet du PIG,
- que des demandes de compteurs provisoires d'eau et d'électricité ont été faites pour une personne en grande précarité habitant dans l'ENS.
- que la demande de sortie du SICBANC devra être examinée à la prochaine mandature, étant donné que certains particuliers bénéficient de subventions en cours.

Monsieur Alain Gagnepain intervient pour parler de la réunion du syndicat de téléalarme.

De nouvelles communes ayant intégré le syndicat, le président a réussi à faire baisser les prestations de service :

	Avant négociations	Après négociations
Frais de dossier	23 euros	Gratuit
Tarif mensuel/abonné	20 euros	12 euros

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.